AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-8-70 086818

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 2 au Bulletin N° 119 13 AOUT 1970

AVERTISSEMENTS

VERS DE LA GRAPPE

VIGNES

L'activité des papillons du deuxième vol se prolonge. Des captures, notamment d'Eudémis, ont encore été enregistrées ces derniers jours dans certains postes de piégeage.

De nouvelles pénétrations de chenilles sont donc à craindre, notamment dans les vignes où des dégâts ont été observés au cours de l'évolution de la première génération.

D'autre part, des sondages effectués dans les vignes ont permis de constater la présence de chenilles, dans certains vignobles d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher notamment, où le traitement conseillé dans notre Bulletin du 20 Juillet n'a pas eu, pour diverses raisons, une complète efficacité.

En conséquence, dans toutes les vignes où des attaques ont été observées au cours de la première génération, il est prudent d'effectuer dès que possible un nouveau traitement, de préférence par poudrage.

MILDIOU DE LA VIGNE

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 5 Août.

Il est nécessaire d'assurer une bonne maturation de la récolte souvent très abondante, en évitant des contaminations tardives sur feuilles.

Dans tous les cas où le traitement conseillé dans le Bulletin du 5 Août aura été lessivé par des pluies orageuses abondantes, il sera nécessaire de le renouveler, notamment dans les vignes où les attaques sur feuilles sont nombreuses.

CARPOCAPSE - TAVELURE

ARBRES FRUITIERS

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 5 Août.

La protection des arbres fruitiers contre ces deux ennemis doit toujours être aussi parfaite que possible.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

POMME DE TERRE

Les conditions climatiques de l'année n'ont pas été, en général, favorables à cette maladie.

Toutefois, dans certaines situations très humides et sur des cultures irriguées des taches plus ou moins nombreuses sont parfois visibles sur feuilles.

Afin d'éviter une contamination des tubercules à partir de ces taches, il est conseillé de procéder au défanage de toutes les cultures où la maladie a été constatée.

Dans les cultures tardives indemnes de la maladie où la tubérisation n'est pas terminée, le défanage devra intervenir dès l'apparition des premières taches.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

P138

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX